



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de Sissonne

SEANCE DU 26 OCTOBRE 2018

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L' AISNE
COMMUNE DE SISSONNE

Date de la convocation : 19 octobre 2018

Date d'affichage : 02 novembre 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt-six octobre à vingt heures, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Christian VANNOBEL, maire.

Présents : Frédéric AVEZ, Patrick BORDIER, Michel DUSSART, Bernard GANDON, Pierre-Marie LEBÉE, Liliane LEFEVRE, Séverine PIROZZINI, Marie-Pierre QUEHEN, Catherine RIOU, Frédéric ROUAN, Christian VANNOBEL

Représentés : Sandrine CAUJOLLE par Liliane LEFEVRE, Sylvie LEGRAND par Michel DUSSART, Sylvie LEMENUEL par Pierre-Marie LEBÉE

Absents : Philippe BARDON, Philippe DOUDOU, Sandrine JACZMINSKI (excusée), Fabien PLUMET, Sophie RENAUX

Secrétaire : Madame Séverine PIROZZINI

Le compte-rendu de la dernière séance est lu et approuvé à l'unanimité.

La séance est ouverte.

2018_10_26_01 - Procédure de délégation du service public « Assainissement »*					
<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
11	11+3	12	2	0	0

M. le Maire rappelle au Conseil que le service assainissement est actuellement en régie. Il est demandé au Conseil de se positionner sur le mode de gestion après la présentation faite du cabinet LB collectivités Conseils.

M. le Maire explique que les agents ayant en charge ce service seront redéployés sur les autres services de la mairie.

Après délibération, le Conseil accepte à la majorité cette proposition de délégation de Service public relatif au service « Assainissement » (2 voix contre).

2018_10_26_02 - Procédure de délégation du service public « Eau »*					
<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
11	11+3	12	2	0	0

M. le Maire rappelle au Conseil que le service d'eau potable est actuellement géré en régie.

Il est demandé au Conseil de se positionner quant au mode de gestion présenté précédemment par le cabinet LB collectivités Conseils.

Après délibération, le Conseil accepte à la majorité cette proposition de délégation de Service public relatif au service « Eau » (2 voix contre).

2018_10_26_03 - Opposition au transfert des compétences Eau et Assainissement					
<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
11	11+3	14	0	0	0

M. le Maire explique au Conseil que les communes des communautés de communes qui n'exercent pas à titre optionnel ou facultative les compétences relatives à l'eau et à l'assainissement peuvent s'opposer au transfert automatique de cette compétence à la CCCP.

Après discussion, le Conseil s'oppose à l'unanimité au transfert automatique de compétence « Eau et Assainissement ». Ce transfert prendra donc effet au 1^{er} janvier 2026.

2018_10_26_04 - Vente de la parcelle AB 657 et sa désaffectation (anciennement AB 51) -

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
11	11+3	14	0	0	0

M. le Maire informe le Conseil que la parcelle cadastrale n°AB51 d'une superficie de 281 m2 a fait l'objet d'une division cadastrale :

- AB 657 :264m2
- AB 658 : 17m2

Il propose pour la parcelle AB 657 :

- sa désaffectation car n'étant plus d'utilité pour le service public
- sa mise en vente à Monsieur Yvon LECAS au prix de 6 euros le mètre carré, soit un montant total de 1686 euros.

Après délibération, le Conseil approuve à l'unanimité cette proposition.

2018_10_26_05 - Demande de subvention au titre de la DETR pour l'informatisation des écoles et d'une salle de formation

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
11	11+3	14	0	0	0

M. le Maire propose au Conseil de compléter l'informatisation des écoles de 20 ordinateurs ou tablettes (15 et 5) qui seront connectés aux TBI ou Speechi.

Une salle de la mairie servant aux formations, sera également équipée d'un Speechi.

Le montant total s'élève à 9900 euros HT. Le montant possible de la DETR s'élèverait à 5445 euros, soit 55 % du prix total HT.

Il restera à charge de la commune un montant de 4455 euros.

Après délibération, le Conseil approuve à l'unanimité cette demande de subvention.

2018_10_26_06 - Avancement de grade et tableau des emplois

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
11	11+3	14	0	0	0

M. le Maire explique au Conseil que deux agents peuvent prétendre à un avancement de grade supérieur pour l'année 2018, après avoir reçu un avis favorable par la Commission Administrative Paritaire du Centre de Gestion qui s'est réunie le 15 octobre 2015. Il convient alors de modifier le tableau des emplois pour permettre ces avancements de grade et supprimer les anciens grades.

Après délibération, le Conseil approuve à l'unanimité cette proposition.

2018_10_26_07 - APV rue de la Selve

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
11	11+3	14	0	0	0

M. le Maire explique au Conseil le besoin de sécuriser les piétons, rue de la Selve par la création d'un trottoir, et la nécessité de résoudre le problème d'évacuation des eaux.

Le montant des travaux rue de la Selve pour la création d'un trottoir entre la résidence et le carrefour de la gendarmerie d'une longueur de 410 mètres s'élève à 41 000 euros HT. Une subvention APV est possible à hauteur de 41% pour ces travaux.

Après délibération, le Conseil approuve l'unanimité cette proposition et cette demande de subvention.

2018_10_26_08 - Bornage des parcelles AD592 - AD 593 - AD 273 - AD 274

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
11	11+3	14	0	0	0

M. le Maire informe le Conseil qu'il convient de préciser le bornage des parcelles : AD 274 et AD 273, contiguës aux terrains appartenant à la commune, et de procéder à la délimitation.

Les frais seront à charge de la commune.

Après délibération, le Conseil approuve à l'unanimité cette proposition.

2018_10_26_09 - 9. Diagnostic assainissement (convention entre la CCCP et le Département)

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
11	11+3	9	2	3	0

M. le Maire informe le Conseil que la DDT a proposé à la CCCP un groupement de commande pour le diagnostic assainissement, ce dernier permettrait un état des lieux. La procédure de marché public serait portée par la CCCP. M. le Maire rappelle que ce diagnostic est obligatoire.

Après délibération, le Conseil approuve à la majorité cette proposition (2 voix contre, 3 absents).

Informations diverses.

Etude de besoin en perspective par la Chambre de commerce et d'industrie, afin de favoriser le maintien ou le développement de l'économie locale (commerçants). M. le Maire informe le Conseil des aides possibles et une volonté forte de la commune d'accompagner les éventuels repreneurs de commerces.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21h30 .

Fait à SISSONNE, les jours, mois et an susdits

le Maire



CHRISTIAN VANNOBEL

Ce document a été signé électroniquement.
sous sa forme originale le 07/11/2018 à 16:21:37
Référence : ad0707378850343d4609e760d70ecc7c20e481c1